



Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela à l'Ambassadeur
à Caracas, le 11 octobre 1951.
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
UNE AUTRE ANNÉE DE DISPONIBILITÉ DU MODUS VIVENDI COMMERCIAL
SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 1950

L'Ambassadeur à Caracas, le 11 octobre 1951.
Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela à l'Ambassadeur
à Caracas, le 11 octobre 1951.
Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances
de ma très haute considération.
R. W. URQUHART

Comme le Gouvernement canadien estime que ce modus vivendi a produit
un effet salutaire sur les relations commerciales existantes entre le Canada
et le Venezuela, j'ai l'honneur d'apporter la proposition de proroger pour une année
partir du 11 octobre 1951.
Si cette proposition rencontre l'agrément de votre Gouvernement, la présente
note et la réponse de Votre Excellence pourraient être considérées
comme constituant entre le Canada et le Venezuela un accord portant
renouvellement pour une autre année des dispositions du modus vivendi
signé le 11 octobre 1950.
Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances
de ma très haute considération.

R. W. URQUHART